

---

# LA DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES VOUS INFORME DE LA PROCEDURE POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

- En Polynésie, l'Automobile Club de Tahiti est la seule entité autorisée à délivrer le permis international. Le structure est **ouverte le mardi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 09h00 à 11h00.**

Le permis international a une **validité de trois ans.**

Il faut se présenter avec :

- Son permis de conduire
  - Deux photos d'identités
  - 3000 Francs
- L'autre possibilité est également de **faire traduire son permis de conduire par le Service de la Traduction et de l'Interprétariat.** La traduction officielle coûte **1500 francs.** Le document est **valable temps de la validité du document traduit.** Il est également possible de faire la traduction dans **d'autres langues (espagnol pour l'Amérique latine, par exemple...)**